



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 30 mai 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 20.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2012

CM-201205108 1.1

Monsieur le conseiller Alain Dion propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4, lequel se lirait alors comme suit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 mai 2012

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 à 16 h 30

2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 février 2012 pour corriger le montant de la dépense autorisée à la résolution CM-201202029 soit de 431.16 \$ au lieu de 413.16 \$

2.3 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour le règlement 14-2011-1 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 – *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme pour corriger le numéro de règlement R14-102-2 par le R14-106-2

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 10 avril 2012

- 4.2 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2012
- 4.3 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 20 février 2012
- 4.4 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 7 mai 2012
- 4.5 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 2 mai 2012
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Demande à l'agglomération de Montréal pour la modification du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal
- 5.2 Remboursement d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 5.3 Participation des élus sur les différentes commissions de la Ville de Montréal-Est
- 5.4 Renouvellement de mandat pour trois membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 5.5 Appui à la création du parc écologique de l'Archipel de Montréal
- 5.6 Appui de la demande de financement présentée par la CDC de la Pointe – région est de Montréal pour son projet « L'École des parents PAT-ME » dans le cadre du Budget d'initiatives locales *d'Emploi Québec*
- 5.7 Appui de la demande de financement présentée par la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour son projet « Avenir industriel durable – Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est » dans le cadre du programme de financement *Quartiers 21* de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en partenariat avec la Ville de Montréal
- 5.8 Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment situé au 9715, rue Hochelaga
- 5.9 Nomination du maire suppléant pour la période du 27 juin au 31 octobre 2012
- 5.10 Modifications au plan de signalisation
- 5.11 Réfection du parc Edmond-Robin
- 6 Règlements**
- 6.1 Règlement 713-86 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement – Second projet – adoption
- 6.2 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe « Public et Institutionnel » – Second projet – Adoption
- 6.3 Avis de motion – modification du règlement 22-2012 – *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* - afin de limiter la période durant laquelle il est possible d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des stationnements et des trottoirs
- 6.4 Avis de motion – modification du règlement 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* – afin de modifier la Note 20 pour autoriser un logement dans une cave et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires
- 6.5 Avis de motion – modification du règlement 712 – *Règlement de régie générale* – afin de créer des certificats d'autorisation pour, d'une part, autoriser le stationnement de remorques ou de roulottes de camping sur les immeubles dont l'usage principal est un usage faisant partie du groupe « habitation » et, d'autre part, pour autoriser l'abattage d'arbres
- 6.6 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 739 – *Règlement concernant les nuisances et le bon ordre* – afin d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal afin de régir les assemblées, défilés ou autres attroupements ainsi que pour obliger les propriétaires d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace située entre leur limite de propriété et une voie de circulation.
- 6.7 Règlement RCA12-11013-G – Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements d'établir un tarif pour l'utilisation du chapiteau du parc René-Labrosse
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Nomination de Me Roch Sergerie, greffier, à titre d'inspecteur de la Ville de Montréal-Est
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Demande de contribution financière de la CDC de la Pointe pour la mise à jour de la carte ressource de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est – 500 \$
- 10.2 Demande de contribution financière de la part de Danielle Landry, résidente de Montréal-Est, pour sa participation au Trophée Rose des Sables – édition 2012 – 250 \$
- 10.3 Demande de contribution financière afin d'aider à l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est – 1 000 \$
- 10.4 Demande de don supplémentaire de la Société d'habitation de la Sclérose en plaques pour leurs activités de l'année 2012 – 500 \$
- 10.5 Cours d'aqua spinning offert par la SRLPAT – Tarification
- 10.6 Demande de contribution financière de la part du Groupe C. Laganière pour la 15^e édition de leur tournoi de golf annuel – 300 \$
- 10.7 Surveillance du chapiteau – 10 258.47 \$
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaires nouvelles**
- 13.1 *Avis de motion – travaux de réfection du parc Edmond-Robin*
- 13.2 *Tournoi de golf de Montréal-Est en faveur de l'école Saint-Octave*
- 13.3 *Avis de motion – modification du règlement sur les parcs pour autoriser la présence de chiens ainsi que des jeux, sports ou activités dans certains parcs*

13.4 *Avis de motion – autoriser l'exposition d'artisanat en cour avant*
Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.
Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major;
L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 mai 2012 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4 :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2012 À 16 H 30

CM-201205109 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 ainsi qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 à 16 h 30 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 et celui de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2012

CM-201205110 2.2

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2012 afin de modifier le montant de la dépense autorisée à la résolution numéro CM-201202029. En effet, ce montant aurait dû se lire 431.16 \$ au lieu de 413.16 \$ sur ledit procès-verbal ainsi que sur ses extraits.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 14-2011-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES REPRÉSENTANT LES RÉSIDENTS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CM-201205111 2.3

Le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a corrigé, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'article 3 du règlement 14-2011-1 – *Règlement modifiant le règlement 14-2011 – Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme* – pour y remplacer le numéro du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est, lequel devrait se lire R14-106-2 au lieu de R14-102-2.

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201205112 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 30 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS

4

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 10 AVRIL 2012

CM-201205113 4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 10 avril 2012.

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 22 MAI 2012

CM-201205114 4.2

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2012.

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2012

CM-201205115 4.3

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 20 février 2012.

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2012

CM-201205116 4.4

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 7 mai 2012.

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 2 MAI 2012

CM-201205117 4.5

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 2 mai 2012.

RAPPORT DES SERVICES

5

DEMANDE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

CM-201205118 5.1

Considérant qu'à la suite des fusions et des défusions, l'agglomération de Montréal est désormais responsable du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entrepris un processus pour la révision et le remplacement de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de revoir certaines affectations du territoire prévues par le schéma pour certaines parties du territoire de la ville de Montréal-Est, et ce, afin d'y permettre un redéveloppement (ces parties de territoire sont identifiées dans le Plan des affectations (version préliminaire) préparé par la firme APUR, urbanistes-conseils, en date du 20 mars 2012 et portant le numéro 1105-495;

Considérant que pour ces secteurs, des usages visant la création de milieux de vie complets et innovants doivent être autorisés, tel que l'habitation haute densité (minimum de 50 logements à l'hectare), des commerces, des services ainsi que des institutions;

Considérant que pour le secteur des hangars en particulier, des industries artisanales, des lofts, studios d'artiste et artisans devraient être également autorisés;

Considérant que la ville estime important d'apporter cette modification immédiatement au schéma pour qu'elle puisse adopter un plan et des règlements d'urbanisme conformes à ses nouvelles orientations;

Considérant que les règlements de la Ville de Montréal-Est ont été adoptés en 1991 et que ceux-ci nécessitent une révision en profondeur;

Considérant que la ville fait face à de nouveaux défis en matière de développement économique à la suite de la fermeture d'entreprises sur son territoire et que de nombreux secteurs nécessitent une intervention afin d'aider à leur revitalisation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme appuie les propositions de modification soumises par la firme APUR, urbaniste-conseil, et recommande au Conseil de les adopter, sauf pour le secteur 2 pour lequel il recommande le maintien des affectations actuelles.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De demander à l'agglomération de Montréal de modifier l'actuel schéma d'aménagement ayant force sur le territoire de l'agglomération afin d'y identifier les secteurs de redéveloppement figurant au Plan des affectations (version préliminaire), daté du 20 mars 2012 et portant le numéro 1105-495, comme étant des zones (susceptibles de faire l'objet d'un aménagement ou d'un réaménagement);

De prévoir pour ces zones (susceptibles de faire l'objet d'un aménagement ou d'un réaménagement des affectations du territoire compatibles avec les nouvelles orientations d'aménagement que désire adopter la Ville, soit:

- pour le secteur 1, des affectations commerciales, des services, des institutions ainsi que des activités industrielles légères ou artisanales;
- pour les secteurs 3, 6, 7, 8 et 9 des affectations d'habitation haute densité (minimum 50 logements à l'hectare), des commerces, des services et des institutions;
- pour le secteur 4 (secteur des hangars), des affectations d'habitation haute densité (minimum 50 logements à l'hectare), des commerces, des services, des institutions, des lofts ou studios d'artistes et d'artisans ainsi que des activités industrielles légères ou artisanales;
- pour le secteur 5, des affectations permettant des usages commerciaux, industriels légers, de services et institutionnels;

D'agrandir le secteur 1 pour qu'il rejoigne la limite ouest de la ville;

De n'apporter aucune modification aux affectations actuellement prévues par le schéma d'aménagement de l'île de Montréal pour le secteur portant le numéro 2 sur le Plan des affectations (version préliminaire) préparé par Apur, urbaniste-conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

CM-201205119

5.2

Considérant qu'il est important, pour un usage sécuritaire de foyer domestique, que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage de leur cheminée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser, le remboursement d'une partie du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence pour l'année se terminant le 31 décembre 2012; le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur la présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants leur exécution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DES ÉLUS SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201205120

5.3

Considérant qu'il y a lieu de reconsidérer la participation des élus sur les différentes commissions de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que madame Monique Major et monsieur Alain Dion ont donné leur approbation pour leur remplacement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de membre de la Commission des travaux publics et de la sécurité en remplacement de madame Monique Major;

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de membre de la Commission des finances et de l'administration en remplacement de monsieur Alain Dion;

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de président de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire en remplacement de madame Monique Major.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CM-201205121

5.4

Considérant que le Règlement 14-2011-1 et son amendement - Règlemeent sur le Comité consultatif d'urbanisme - prévoit que le mandat des membres résidents occupant les postes numéro 2 (monsieur Yves Bouchard), 4 (madame Carole Cadieux) et 6 (monsieur Mario Mongrain) est échu depuis le 30 avril 2012;

Considérant que madame Cadieux ainsi que messieurs Bouchard et Mongrain ont exprimé leur désir de voir leur mandat renouvelé.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De renouveler le mandat des trois membres résidents du Comité consultatif d'urbanisme dont le mandat s'est terminé le 30 avril 2012, soit monsieur Yves Bouchard au poste numéro 2, madame Carole Cadieux au poste numéro 4 et monsieur Mario Mongrain au poste numéro 6, et ce, jusqu'au 30 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA CRÉATION DU PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL

CM-201205122

5.5

Considérant que plus de quatre-vingt-dix groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du parc Écologique de l'Archipel de Montréal, se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

Considérant que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12 % de cette zone écologique;

Considérant que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la vulnérable au développement urbain;

Considérant que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, entre autres, via sa politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, sa politique de l'arbre et du plan de développement durable de la communauté montréalaise;

Considérant que sous le leadership de la Ville de Montréal, le premier plan d'aménagement et de développement (PMAD) a été établi par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PMAD propose la création d'une Trame verte et bleue pour mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Le PMAD vise également la protection de 17 % du territoire de grand Montréal;

Considérant que le PMAD propose une description du projet d'un parc Écologique de l'Archipel de Montréal et où il est suggéré d'inviter les MRC contiguës à la CMM de collaborer à l'élaboration de ce projet qui pourrait être un prolongement de la Trame verte et bleue;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Montréal et le Conseil d'agglomération appuient la création du Parc Écologique de l'archipel de Montréal: "une vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière entre eux par les corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional";

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire appuyer également la création du parc Écologique de l'Archipel de Montréal;

Considérant que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en oeuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer la création du parc Écologique de l'Archipel de Montréal se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, de milieux humides, de terres agricoles et d'îles reliés entre eux par des corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional et de transmettre une copie de la résolution aux ministres fédéral et provincial responsables de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR LA CDC DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL POUR SON PROJET « L'ÉCOLE DES PARENTS PAT-ME » DANS LE CADRE DU BUDGET D'INITIATIVES LOCALES D'EMPLOI QUÉBEC

CM-201205123

5.6

Considérant la mise sur pied en octobre 2011 du projet « L'École des parents PAT-ME » par la CDC de la Pointe – région est de Montréal à la suite d'un financement d'Emploi Québec;

Considérant que ce projet consiste à offrir une formation sur mesure au niveau des matières de base à des parents en situation d'exclusion et présentant un besoin de formation visant le développement de leurs habiletés sociales et leur estime de soi dans un objectif de mise en marche de préemployabilité et d'employabilité;

Considérant que ce projet dessert les résidents de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer la demande de financement présentée par la CDC de la Pointe – région est de Montréal pour son projet « L'École des parents PAT-ME » dans le cadre du Budget d'initiatives locales d'Emploi Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST POUR SON PROJET « AVENIR INDUSTRIEL DURABLE – RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT QUARTIERS 21 DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL

CM-201205124

5.7

Considérant que la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en partenariat avec la ville de Montréal, a élaboré le programme de financement Quartiers 21;

Considérant que la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est a présenté une demande de financement pour un projet intitulé Avenir industriel durable - Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est;

Considérant que ce projet consiste à développer un outil de gestion durable pour les parcs et zones industriels de la Ville de Montréal-Est et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et vise à sensibiliser et accompagner les entreprises industrielles dans l'adoption de bonnes pratiques d'affaires durables;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une ville à caractère industriel.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer la demande de financement présentée par la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour son projet « Avenir industriel durable - Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est » dans le cadre du programme de financement Quartiers 21 de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en partenariat avec la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DEVANT LE BÂTIMENT SITUÉ AU 9715, RUE HOCHELAGA

CM-201205125

5.8

Considérant la demande reçue de monsieur Richard Bégin en date du 8 mai 2012 à l'effet d'implanter une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment situé au 9715, rue Hochelaga à Montréal-Est;

Considérant que cette résidence a été transformée en ressource intermédiaire pour des personnes souffrant de déficience intellectuelle à mobilité réduite;

Considérant que le nombre de personnes ayant des problèmes de motricité à cette adresse générera un volume important d'achalandage en matière de transport adapté;

Considérant qu'un débarcadère d'une longueur de six mètres répondra aux besoins particuliers de l'endroit et permettra d'effectuer des manœuvres d'embarquement en toute sécurité;

Considérant la recommandation favorable et unanime de la commission de circulation du 10 avril 2012;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'une signalisation adéquate et de modifier le plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est en conséquence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De modifier le plan de signalisation afin d'y ajouter une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment situé au 9715, rue Hochelaga et d'indiquer cette zone par l'installation d'une signalisation conforme à cet effet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 31 OCTOBRE

CM-201205126

5.9

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 27 juin au 31 octobre 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Alain Dion à titre de maire suppléant pour la période du 27 juin au 31 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISE À JOUR DU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201205127

5.10

Considérant que les dispositions du code de la sécurité routière stipulent que tout responsable d'un chemin public doit installer une signalisation conforme;

Considérant l'étude de la signalisation de Montréal-Est préparée par la Société de Services en Signalisation SSS inc. indique que plusieurs panneaux sont considérés comme manquants, affichent un message non conforme à la norme ou présentent un état de dégradation jugé inacceptable;

Considérant que les modifications suivantes ont été apportées ou seront apportées :

- Retrait des panneaux « Arrêt », « Sens unique » et « Interdiction d'entrer » à l'intersection de la rue Sainte-Julie et de l'avenue Laurendeau,
- Retrait des panneaux « Stationnement 60 minutes » face aux immeubles situés au 168 et 241 de l'avenue Broadway,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue Dubé,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue Laurendeau,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Dubé,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Laurendeau,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue de la Grande-Allée,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Lelièvre,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Lesage,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Durocher,
- Ajout de 4 panneaux « Arrêt » à la Place Marien,
- Ajout du panneau « Circulation locale de camion » en direction est sur la rue Victoria près de l'avenue Durocher,
- Ajout d'un panneau « Camion interdit en zone résidentielle » à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Georges V,
- Ajout d'un panneau « Défense de stationner entre 23 h et 5 h » sur l'avenue Sainte-Marie à l'intersection de la rue Sainte-Julie,
- Ajout de 4 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Sainte-Julie et de l'avenue Hinton,
- Ajout de panneaux « Interdiction de stationner en tout temps » sur le côté sud de la rue Forsyth,
- Ajout de panneaux « Interdiction de stationner les lundis de 12 h à 16 h » sur le côté nord de la rue Forsyth,
- Ajout, en direction sud, d'un panneau « Camion avancé » à environ 100' de la sortie du 460, avenue Marien ainsi que l'ajout d'un panneau « Sortie de camion » à environ 30' de la même sortie.

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la mise à jour du plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est de façon à intégrer les modifications proposées par la Société de services en signalisation SSS inc. ainsi que les modifications apportées ou qui seront apportées prochainement sur le territoire depuis la dernière mise à jour du 16 mai 2011;

Considérant qu'une évaluation sommaire permet d'estimer le nombre de panneaux qui seront nécessaires à cet effet à environ 800 panneaux,

Considérant qu'une somme de 20 000 \$ au budget 2012 est actuellement réservée à l'imputation budgétaire 02-355-00-640 pour l'achat de panneaux;

Considérant qu'une deuxième phase est prévue en 2013 pour la conclusion des travaux;

Considérant qu'il y a lieu de débiter le processus d'appels d'offres pour l'achat des panneaux de signalisation nécessaires à la réalisation des travaux de façon à échelonner les dépenses inhérentes à leur achat en 2012 et 2013;

Considérant qu'il y a lieu de réserver au budget 2013 les sommes nécessaires à la conclusion des travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter la mise à jour du plan de signalisation de façon à intégrer les modifications proposées à l'étude préparée par la Société de Services en Signalisation SSS inc. ainsi que les modifications apportées sur le territoire depuis le 16 mai 2011;

D'entamer le processus d'appel d'offres pour l'achat des panneaux de signalisation nécessaires à la réalisation des travaux de façon à échelonner les dépenses inhérentes à leur achat en 2012 et 2013;

De réserver au budget 2013 les sommes nécessaires à la conclusion des travaux;

D'apporter les corrections requises à la signalisation routière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DU PARC EDMOND-ROBIN

CM-201205128

5.11

Considérant qu'une demande de subvention a été faite auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le 18 mai dernier au montant de 91 103.29 \$ pour la réfection du parc Edmond-Robin;

Considérant qu'une autre demande a également été faite pour la réfection du parc de Vétérans au montant de 1 050 859 \$;

Considérant qu'une période minimum de trois mois pourrait s'écouler avant que nous ayons une réponse positive ou négative à nos demandes, mais que cela pourrait facilement s'étendre sur une période de quatre ou cinq mois.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'aviser le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Montréal-Est retire sa demande de subvention pour les travaux de réfection du parc Edmond-Robin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

RÈGLEMENT 713-86 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRE DE STATIONNEMENT - SECOND PROJET - ADOPTION

CM-201205129

6.1

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 mai 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-86 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE "PUBLIC ET INSTITUTIONNEL" - SECOND PROJET - ADOPTION

CM-201205130

6.2

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 mai 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-87 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe "public et institutionnel".*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - AFIN DE LIMITER LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE IL EST POSSIBLE D'UTILISER L'EAU POTABLE POUR LE NETTOYAGE DES STATIONNEMENTS ET DES TROTTOIRS

CM-201205131

6.3

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* - afin de limiter la période durant laquelle les stationnements et les trottoirs peuvent être nettoyés en utilisant l'eau potable.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN DE MODIFIER LA NOTE 20 POUR AUTORISER UN LOGEMENT DANS UNE CAVE ET QUE CE LOGEMENT NE SOIT PAS CONSIDÉRÉ POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT OBLIGATOIRES

CM-201205132

6.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements - afin de modifier la Note 20 pour autoriser un logement dans une cave et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE – AFIN DE CRÉER DES CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR, D’UNE PART, AUTORISER LE STATIONNEMENT DE REMORQUES OU DE ROULOTTES DE CAMPING SUR LES IMMEUBLES DONT L’USAGE PRINCIPAL EST UN USAGE FAISANT PARTIE DU GROUPE « HABITATION » ET, D’AUTRE PART, POUR AUTORISER L’ABATTAGE D’ARBRES

CM-201205133

6.5

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 712 – Règlement de régie générale - afin de créer des certificats d'autorisation pour, d'une part, autoriser le stationnement de remorques ou de roulottes de camping sur les immeubles dont l'usage principal est un usage faisant partie du groupe « habitation » et, d'autre part, pour autoriser l'abattage d'arbres.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 739 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET LE BON ORDRE - AFIN D'ADOPTER DES DISPOSITIONS SIMILAIRES À CELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN DE RÉGIR LES ASSEMBLÉES, DÉFILÉS OU AUTRES ATTROUPEMENTS AINSI QUE POUR OBLIGER LES PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE RIVERAIN À UN IMMEUBLE DU DOMAINE PUBLIC À ENTRETENIR L'ESPACE SITUÉ ENTRE LEUR LIMITE DE PROPRIÉTÉ ET LE PAVEMENT D'UNE VOIE

CM-201205134

6.6

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement numéro 739 - Règlement concernant les nuisances et le bon ordre - afin d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal pour régir les assemblées, défilés ou autres attroupements ainsi que pour obliger les propriétaires d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace situé entre leur limite de propriété et le pavement d'une voie.

RÈGLEMENT RCA12-11013-G – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR UN TARIF POUR L'UTILISATION DU CHÂPEAU DU PARC RENÉ-LABROSSE

CM-201205135

6.7

Considérant que de nombreuses demandes de prêt sont reçues pour le chapiteau.

Considérant que l'utilisation de cet équipement occasionne des frais notamment pour l'ouverture, la fermeture, l'accès à l'électricité et autres, et qu'il y aurait lieu d'adopter une tarification pour son utilisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement RCA12-11013-G – Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) - et ses amendements afin d'établir un tarif pour l'utilisation du chapiteau du parc René-Labrosse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS 7

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

NOMINATION DE ME ROCH SERGERIE, GREFFIER, À TITRE D'INSPECTEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201205136

9.1

Considérant qu'il y a lieu de nommer Me Roch Sergerie, greffier, à titre d'inspecteur afin de lui accorder les pouvoirs reliés à cette fonction en vertu notamment du chapitre 2 du règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer Me Roch Segerie, greffier, à titre d'inspecteur pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CDC DE LA POINTE POUR LA MISE À JOUR DE LA CARTE RESSOURCE DE POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST - 500 \$

CM-201205137

10.1

Considérant que la CDC de la Pointe travaille à la mise à jour et à la réimpression de la carte ressource Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est;

Considérant que cette carte est un outil d'information intégré au site web de la CDC de la Pointe et aussi sous forme papier tirée à 15 000 exemplaires;

Considérant que lors de la dernière impression, Montréal-Est était fusionnée à l'Arrondissement RDP/PAT;

Considérant que maintenant, Montréal-Est est une ville défusionnée, il serait important que la contribution soit apparente sur la carte ressource d'autant plus que plusieurs ressources de Montréal-Est y sont inscrites.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser un don de 500 \$ qui servira à la réalisation de la carte ressource de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DE DANIELLE LANDRY, RÉSIDENTE DE MONTRÉAL-EST, POUR SA PARTICIPATION AU TROPHÉE ROSES DES SABLES - ÉDITION 2012 - 250 \$

CM-201205138

10.2

Considérant que madame Danielle Landry est résidente de Montréal-Est;

Considérant qu'il lui faut amasser un montant total de 22 000 \$ et plus de 50 kilos de matériel;

Considérant que ce grand rallye a pour but d'améliorer le sort des enfants défavorisés du désert marocain;

Considérant que cet événement aura lieu dans le désert du Maroc du 11 au 21 octobre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas accorder un don de 250 \$ à madame Danielle Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AFIN D'AIDER À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST - 1 000 \$

CM-201205139

10.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est aura lieu le samedi 16 juin prochain;

Considérant que le tournoi célèbre son vingtième anniversaire cette année;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, directrice de la division des affaires publiques et communications et d'accorder, pour souligner le 20^e anniversaire de cet événement, un don de 1 000 \$ pour l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON SUPPLÉMENTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES POUR LEURS ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2012 – 500 \$

CM-201205140

10.4

Considérant qu'en 2011, un don de 2 500 \$ a été accordé à la Société d'habitation de la Sclérose en plaques;

Considérant qu'en janvier 2012, un don de 1 000 \$ leur a été accordé pour l'année;

Considérant que la Société d'habitation a présentement un manque de fonds;

Considérant que ce don supplémentaire aiderait à réaliser les activités prévues pour le reste de l'année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser un don supplémentaire de 500 \$ afin d'aider la Société d'habitation de la Sclérose en plaques à réaliser les activités prévues en 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COURS D'AQUA SPINNING OFFERT PAR LA SRLPAT - TARIFICATION

CM-201205141

10.5

Considérant que la SRLPAT a reçu une subvention de la SODEC pour l'achat de vélos d'aqua spinning;

Considérant qu'elle souhaite offrir avec ces vélos des cours dès septembre prochain et qu'à cet effet elle offrira des cours gratuits entre le 12 juin et le 16 août pour permettre aux citoyens et aux membres non résidents d'essayer le cours;

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau cours, la SRLPAT soumet les prix qu'elle doit offrir aux citoyens de Montréal-Est en raison des subventions.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver la tarification suivante pour les cours d'aqua spinning:

Membres résidents: 60 \$ (10 semaines) 72 \$ (12 semaines)

Membres non-résidents: 70 \$ (10 semaines) 84 \$ (12 semaines)

Non-résidents: 80 \$ (10 semaines) 96 \$ (12 semaines)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DU GROUPE C. LAGANIÈRE POUR LA 15E ÉDITION DE LEUR TOURNOI DE GOLF ANNUEL - 300 \$

CM-201205142

10.6

Considérant que le groupe C. Laganière est une entreprise très impliquée socialement;

Considérant que le 15e tournoi de golf de l'entreprise aura lieu le 1er juin prochain;

Considérant qu'à cette occasion, et dans le cadre de son 50e anniversaire de fondation, le Groupe C. Laganière s'est engagé à remettre 10 000 \$ à la Fondation du Dr. Julien lors de ce tournoi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser un don de 300 \$ au Groupe C. Laganière pour la 15e édition de leur Classique de golf annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SURVEILLANCE DU CHAPITEAU - 10 258.47 \$

CM-201205143

10.7

Considérant que la somme allouée à la surveillance du chapiteau lors du budget 2012 est de 9 100 \$ (350 heures x 26 \$);

Considérant que Sécurité des Deux-Rives nous avisent qu'il ne peut combler cette demande pour des quarts de travail de quatre heures seulement, que son personnel doit pouvoir avoir un quart de travail d'au moins six heures, soit un total de 528 heures;

Considérant que Sécurité Garda est prête à faire des quarts de quatre heures, soit 352 heures à 26,50 \$ / heure);

Considérant que la somme nécessaire à couvrir cette dépense est de 10 258,47 \$;

Considérant le besoin d'un transfert budgétaire au poste 02-701-29-451 de 1 158.47 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser un transfert budgétaire au poste 02-701-29-451 de 1 158.47 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRES NOUVELLES

13

AVIS DE MOTION - TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC EDMOND-ROBIN

CM-201205144

13.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement ayant pour effet de décréter les travaux de réfection et de réaménagement du parc Edmond-Robin.

TOURNOI DE GOLF DE MONTRÉAL-EST EN FAVEUR DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

CM-201205145

13.2

Considérant que le Conseil désire organiser un tournoi de golf dont les profits seront versés à l'école Saint-Octave pour le financement de leurs activités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'organisation d'un tournoi de golf dont les profits seront versés à l'école Saint-Octave pour le financement de leurs activités.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644 - *RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST* - POUR AUTORISER LA PRÉSENCE DE CHIENS AINSI QUE DES JEUX, SPORTS OU ACTIVITÉS DANS CERTAINS PARCS

CM-201205146

13.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement numéro 644 - *Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la ville de Montréal-Est* - pour autoriser la présence de chiens ainsi que des jeux, sports ou activités dans certains parcs.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'AUTORISER L'EXPOSITION D'ARTISANAT EN COUR AVANT POUR LES IMMEUBLES DONT L'USAGE PRINCIPAL EST RÉSIDENTIEL

CM-201205147

13.4

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin d'autoriser l'exposition d'artisanat en cour avant pour les immeubles dont l'usage principal est résidentiel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201205148

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
